



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION à 20 h
(Dossier dérogation mineure : M. Marin Vézina)

Quinze personnes sont présentes à l'assemblée de consultation.

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 1^{er} octobre 2009, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2009-171 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 5.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Paul Yvon Dumais, conseiller

Est absent : Rémi Bélanger, conseiller

Quinze personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Dossier de dérogation mineure : M. Marin Vézina)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2009
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Déneigement du chemin Terre-Rouge et épandage de fondants d'abrasifs
- 3.3 Acceptation des travaux pour le réseau routier
- 3.4 Acquisition de la chapelle Sainte-Anne (côté ouest)
- 3.5 Mandat à Laforest Nova Aqua – recherche en eau
- 3.6 Embauche de M. Albert Désy comme pompier
- 3.7 Demande d'Opération Nez Rouge
- 3.8 Dépôt du projet de la Politique familiale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

4. URBANISME

- 4.1 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 1, phase II, M. Albert Désy)
- 4.2 Demande de dérogation mineure (246, place des Phares, M. Marin Vézina et Mme Louise Lapointe)
- 4.3 Demande de dérogation mineure (877, rue Samuel-Rousseau, M. Jacques Chartrand et Mme Céline Diotte)





- 4.4 Demande de permis de construction (4675, route Marie-Victorin, M. Richard Filiatrault)
- 4.5 Demande de permis de construction (4443, rue de la Promenade, M. André St-Laurent)
- 4.6 Autorisation pour l'identification des accès de mise à l'eau
- 4.7 Adoption du premier projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière
- 4.8 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 août 2009

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Dépôt d'une pétition

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2009

2009-172 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 2009

2009-173 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2009-174 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses dont les chèques portent les numéros 11 426 à 11 503 inclusivement et du n^o 2, les prélèvements automatiques portant les numéros 294 à 303 inclusivement, pour un montant total de 508 099,94 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 61 318,01\$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Voir Annexe I.

Adopté à l'unanimité.





3.2 Déneigement du chemin Terre-Rouge et épandage de fondants d'abrasifs

2009-175 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN TERRE-ROUGE ET ÉPANDAGE DE FONDANTS D'ABRASIFS

- ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement et l'épandage de fondants et d'abrasifs – chemin Terre-Rouge;
- ATTENDU QUE les soumissions doivent respecter le cahier des charges (devis);
- ATTENDU QUE le contrat de déneigement est d'une durée de deux (2) ans;
- ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le mercredi 15 septembre 2009, à 16 h 20;
- ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

NOM	2 ANS
Ferme des Jumeaux Lamontagne	14 500 \$ plus taxes
Excavation Marcel Fréchette	Pas de soumission
Léopold Delisle inc.	22 000 \$ plus taxes
Excavation St-Antoine 1985 inc.	Pas de soumission

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la soumission de Ferme des Jumeaux Lamontagne pour le déneigement du chemin Terre-Rouge et l'épandage de fondants d'abrasifs, au montant de 14 500 \$, taxes en sus, pour une période de deux (2) ans, soit 2009-2010 et 2010-2011, selon les conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Acceptation des travaux pour le réseau routier

2009-176 ACCEPTATION DES TRAVAUX POUR LE RÉSEAU ROUTIER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu :

- QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionnés de 25 000 \$;
- QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





3.4 Acquisition de la chapelle Sainte-Anne (côté ouest)

2009-177 ACQUISITION DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE (côté OUEST)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu une offre de la Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly visant la donation de la chapelle Sainte-Anne et du terrain sur lequel elle est édiflée;

ATTENDU QUE cette chapelle est un bien symbolique riche en patrimoine culturel et collectif et qu'il y a lieu de la conserver et de l'entretenir puisqu'elle fait partie intégrante du patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à l'acquisition pour un montant nominal de 1 \$ la propriété connue et désignée comme étant la chapelle Sainte-Anne;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal acquiert de la Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly, la propriété connue et désignée comme étant la chapelle Sainte-Anne, au montant de 1 \$ plus le coût de l'acte notarié. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Mandat à Laforest Nova Aqua – rechercher en eau

2009-178 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA – RECHERCHE EN EAU

ATTENDU la lettre du 25 septembre 2009 du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU la recommandation du MDDEP à savoir :

1- de poursuivre la recherche en eau souterraine dans le secteur 2A jusqu'à l'étape de construction d'un puits d'essai et la réalisation d'un essai de pompage selon les règles de l'art (étapes 3 à 6);

2- en parallèle à ces activités, la réalisation d'un essai pilote de recharge artificielle de la nappe d'eau du secteur des puits municipaux existants (étapes 3 et 4);

ATTENDU QU' il n'est pas souhaitable de retarder le processus de mise aux normes;

ATTENDU QUE les travaux pour la recharge artificielle peuvent être réalisés à court terme;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal octroie le mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la réalisation des phases préliminaires à la mise en place d'un essai pilote de recharge artificielle de la nappe exploitée actuellement par les puits municipaux P1 et P2, le tout tel que soumis dans la proposition de services professionnels (n° 1333) en date du 30 septembre 2009, au montant de 24 433,60 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.





3.6 Embauche de M. Albert Désy comme pompier

2009-179 EMBAUCHE DE M. ALBERT DÉSY COMME POMPIER

ATTENDU QUE M. Albert Désy a agi à titre de pompier antérieurement;

ATTENDU QUE M. Albert Désy possède toute la formation requise;

ATTENDU sa demande de réintégrer le Service d'incendie et la recommandation positive du chef pompier;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal procède à l'embauche de M. Albert Désy à titre de pompier au Service de sécurité incendie, et ce, conformément au Règlement 2009-541 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Le salaire est établi selon la politique salariale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Demande d'Opération Nez Rouge

2009-180 DEMANDE DE OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Club Lions pour la campagne Opération Nez Rouge 2009;

ATTENDU QUE la Municipalité veut aider le Clubs Lions à renouveler une activité de service offerte à la population de la MRC de Lotbinière;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal participe pour un montant de 75 \$ à la campagne Opération Nez Rouge 2009.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Dépôt du projet de la Politique familiale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

2009-181 DÉPÔT DU PROJET DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ATTENDU le dépôt d'un projet de la Politique familiale;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt et recommande au prochain conseil municipal l'étude et l'adoption de la Politique familiale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.





4. URBANISME

4.1 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 1, phase II, M. Albert Désy)

2009-182 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 1, PHASE II, M. ALBERT DÉSY)

Demande de permis de construction dans la rue Normand sur le lot 4 241 986 du cadastre du Québec (terrain n° 1, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble). Propriété de M. Albert Désy.

ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages sur le lot 4 241 986 du cadastre du Québec (terrain n° 1, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa120);

ATTENDU QUE ce projet de construction est assujetti aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498 sur les PIIA.;

ATTENDU QUE la construction projetée s'intègre harmonieusement au cadre bâti environnant;

ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales contemporaines de ce bâtiment principal sont appréciables;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté est adéquate et respecte la trame bâtie de la rue Normand;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) suggère que les fenêtres sur les façades latérales soient disposées de façons symétriques et de remplacer les faux volets en aluminium par des faux volets en bois et plus larges;

ATTENDU QUE ce projet de construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498 sur les PIIA.;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a émis une recommandation favorable à ce projet lors de la rencontre du 17 septembre 2009;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme de la Municipalité à émettre le permis de construction pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 986 du cadastre du Québec (terrain n° 1, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), le tout tel que soumis sur les plans et les documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité par le propriétaire.

Adopté à l'unanimité.





4.2 Demande de dérogation mineure (246, place des Phares, M. Marin Vézina et Mme Louise Lapointe)

2009-183 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (246, PLACE DES PHARES, M. MARIN VÉZINA ET MME LOUISE LAPOINTE)

Demande dérogation mineure visant la propriété du 246, place des Phares, et portant le numéro de lot 3 389 502 du cadastre du Québec. Propriété de M. Marin Vézina et de Mme Louise Lapointe.

La nature et les effets de la demande dérogation mineure sont :

De permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant de 2,6 mètres alors que la norme minimale est de 4 mètres.

- ATTENDU QUE le Règlement de zonage 97-367 prescrit à l'article 25, une marge de recul avant minimal avant de 4 mètres;
- ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal;
- ATTENDU QUE l'agrandissement ne peut s'effectuer sur les autres façades du bâtiment principal, car à l'arrière se trouve un puits et, à droite, un abri d'automobile;
- ATTENDU QUE la superficie des terrains est petite dans le secteur;
- ATTENDU QUE l'agrandissement de la résidence n'est pas visible de l'extérieur du terrain;
- ATTENDU QUE l'application stricte de la réglementation cause préjudice au requérant;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme étant mineure;
- ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif en urbanisme du 17 septembre 2009, les membres ont émis une recommandation favorable;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local le Trait d'union en date du 18 septembre 2009, que personne n'a manifesté son intérêt et qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 1^{er} octobre 2009 et qu'aucune personne présente n'a manifesté de l'intérêt;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant inférieure à 4 mètres.

Adopté à l'unanimité.





4.3 Demande de dérogation mineure (877, rue Samuel-Rousseau, M. Jacques Chartrand et Mme Céline Diotte)

2009-184 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (877, RUE SAMUEL-ROUSSEAU, M. JACQUES CHARTRAND ET MME CÉLINE DIOTTE)

Demande de dérogation mineure visant la propriété portant le numéro de lot 3 389 558 du cadastre du Québec situé sur la rue Samuel-Rousseau. Propriété de M. Jacques Chartrand et de Mme Céline Diotte.

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité pour la création de deux lots avec un frontage de 100 pieds (30,48 m) alors que la norme est de 150 pieds (45,72m);

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme lors de la rencontre du 13 mai 2009 et que les membres ont émis une recommandation non favorable;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 19 août 2009 afin d'informer la population de la tenue d'une consultation publique sur ce sujet;

ATTENDU QU' une dizaine de personnes se sont présentées à la consultation publique afin de manifester leur opinion sur cette demande;

ATTENDU QU' à la suite de la rencontre de consultation publique du 8 septembre 2009, les propriétaires ont décidé de retirer leur demande de dérogation;

ATTENDU QUE la demande a été faite verbalement lors d'une rencontre le 17 septembre 2009 entre le responsable de l'urbanisme et les propriétaires de la résidence;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur cette demande de dérogation mineure;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal ne se prononcera pas sur cette demande de dérogation mineure, car la demande a été retirée temporairement par les requérants.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Demande de permis de construction (4675, route Marie-Victorin, M. Richard Filiatrault)

2009-185 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4675, ROUTE MARIE-VICTORIN, M. RICHARD FILIATRAULT)

Demande de permis de construction visant la propriété du 4675, route Marie-Victorin, sur le lot 3 389 256 du cadastre du Québec. Propriété de M. Richard Filiatrault.

ATTENDU QU' une demande pour la modification du revêtement de la toiture avait été déposée au mois de juillet 2009;

ATTENDU QUE lors des réunions du CCU du 8 juillet 2009 et du 12 août 2009, cette demande a reçu deux recommandations non favorables;

ATTENDU QU' à la suite de la réparation partielle du revêtement de la toiture en bardeau de cèdre, le propriétaire ne désire plus modifier sa toiture, car son problème d'infiltration semble résolu;





ATTENDU QUE la demande a été faite verbalement lors d'un appel téléphonique le ou vers le 20 août 2009 entre le responsable de l'urbanisme et le propriétaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur cette demande de permis de construction;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal ne se prononcera pas sur cette demande de permis de construction, car elle a été retirée temporairement par le requérant.

Adopté à l'unanimité.

4.5 Demande de permis de construction (4443, rue de la Promenade, M. André Saint-Laurent)

2009-186 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4443, RUE DE LA PROMENADE, M. ANDRÉ SAINT-LAURENT)

Demande de permis de construction visant la propriété du 4443, rue de la Promenade et portant le numéro de lot 3 389 329 du cadastre du Québec. Propriété de M. André Saint-Laurent.

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car le bâtiment a une valeur patrimoniale « supérieure » et est situé à l'intérieur d'un arrondissement patrimonial;

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction vise l'ajout d'une lucarne à un bâtiment principal;

ATTENDU QUE les lucarnes ne sont pas symétriques en façade avant et que la lucarne projetée serait symétrique avec la fenêtre du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE l'ensemble des lucarnes par rapport aux fenêtres sera encore asymétrique;

ATTENDU QUE l'ajout d'une lucarne n'aura pas d'impact significatif sur la valeur patrimoniale du bâtiment;

ATTENDU QUE cet ajout serait réalisé à des fins utilitaires afin de créer plus de lumière à l'intérieur de la pièce;

ATTENDU QUE les travaux proposés sont jugés appropriés et ne viennent pas altérer davantage l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE ce projet est conforme au Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

ATTENDU QUE lors de la réunion du CCU du 17 septembre 2009, les membres ont fait une recommandation favorable à la présente demande;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme de la Municipalité à émettre le permis de construction pour l'ajout d'une lucarne à la propriété du 4443, rue de la Promenade, sur le lot 3 389 329 du cadastre du Québec, le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité par le propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

4.6 Autorisation pour l'identification des accès de mise à l'eau

2009-187 AUTORISATION POUR L'IDENTIFICATION DES ACCÈS DE MISE À L'EAU

- ATTENDU QUE l'autorisation 9020-5-96 accordée par la Société de la faune et des parcs du Québec qui identifiait les sentiers de mise à l'eau dans la Municipalité n'est plus en vigueur depuis le 31 mars 2007;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire faire une demande pour obtenir une nouvelle autorisation;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly veut concentrer la mise à l'eau d'embarcations vers des accès au fleuve communs, sécuritaires et conformes aux normes et recommandations de la Société de la faune et des Parcs du Québec;
- ATTENDU QUE la Municipalité veut éviter toutes activités susceptibles de causer des dommages aux habitats fauniques sur les battures du fleuve;
- ATTENDU QUE la Société de la faune et des parcs du Québec recommande fortement d'autoriser certains accès uniquement lors des hautes marées afin de protéger les tourbières qui sont à risques lors de la marée basse;
- ATTENDU QUE cette identification des sentiers de mise à l'eau ne doit pas être considérée comme une autorisation de circuler sur un chemin privé;
- ATTENDU QU' à la suite à la visite sur le terrain, la Société de la faune et des parcs du Québec recommande à des fins d'identification :
1. **Place des Phares**, qui est une descente publique avec un chemin d'accès privé, puisse être utilisée en tout temps;
 2. **Route des Rivières**, qui est une descente publique avec un chemin d'accès public, puisse être utilisée uniquement à marée haute et 1 h 30 avant et après cette marée;
 3. **Place Rousseau**, qui est une descente privée avec un chemin d'accès privé, puisse être utilisée uniquement à marée haute et 1 h 30 avant et après cette marée;
 4. **Place Laroche**, qui est une descente privée avec un chemin d'accès privé, puisse être utilisée uniquement à marée haute et 1 h 30 avant et après cette marée;
 5. **Pointe Aubin**, qui est une descente publique avec un chemin d'accès public, puisse être utilisée uniquement à marée haute et 1 h 30 avant et après cette marée;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal demande une nouvelle autorisation à la Société de la faune et des parcs du Québec afin de remplacer l'autorisation 9020-5-96 pour identifier les sentiers de mise à l'eau dans la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





4.7 Adoption du premier projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière

2009-188 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière en date du 22 juin 2005;

ATTENDU QU' en vertu des articles 59 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité doit adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE ce règlement de concordance vise à modifier le Plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conformes aux orientations d'aménagement et de planification territoriale du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Mme Diane Beaulieu-Désy, conseillère, avec dispense de lecture, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 8 septembre 2009;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Le présent projet de règlement de concordance est adopté conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 1^{er} octobre 2009.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Voir Annexe II.





4.8 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 août 2009

**2009-189 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU DU
12 AOÛT 2009**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2009 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adopté à l'unanimité.

(voir le Livre des délibérations du CCU)

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Dépôt d'une pétition

Une pétition est déposée au conseil municipal dont l'objet est : pétition soulignant l'aberration de construire un immeuble à logements au coin des rues Normand et de l'Église.

Voir Annexe III.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande qui paie le déneigement de la rue Garneau.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-190 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 21 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Lafleur, Éric - remboursement (achat de but de hockey cossom) - centre communautaire	169,29 \$	11426
Molson Canada 2005 - achat de bières (centre communautaire)	317,87 \$	11427
Postes Canada - frais de postes (trait d'union et programmation)	152,18 \$	11428
Ministre du Revenu - avis de cotisation (pénalités + intérêts RQAP - 2006)	127,02 \$	11429
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	21,00 \$	11430
Desjardins sécurité financière - REER (août 2009)	3 429,60 \$	11431
Lemay, Patrick - honoraires (activité vélo/course) terrain de jeux	300,00 \$	11432
Les Constructions Legault Laroche inc. - rés.: 2009-135 - réfection de la toiture de la bâtisse du 955, rue de l'Église (caisse populaire)	17 382,75 \$	11433
Brasseries Labatt du Canada - commande de bières (centre communautaire)	801,59 \$	11434
Levasseur - achat camion citerne (1 ^{er} versement - 22 septembre 2009)	214 559,90 \$	11435
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	11436
Levasseur - achat camion citerne (2 ^{ième} versement - 22 octobre 2009)	23 840,00 \$	11437
Great West - assurance collective (octobre 2009)	1 190,91 \$	11438

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	313,64 \$	PR 294
Vidéotron - local des jeunes (caisse populaire)	31,56 \$	PR 295
Hydro Québec - éclairage public	760,92 \$	PR 296
Hydro Québec - enseigne	17,78 \$	PR 297
Visa Desjardins :		
<i>Achats (gatorade-eau-lumières pour camions, frais de banque)</i>	141,44 \$	PR 298
Banque Laurentienne-Visa - essence (voirie et service incendie)	710,30 \$	PR 299
Telus - mairie, centre et bibliothèque	1 492,57 \$	PR 300
Hydro Québec - centre communautaire	572,35 \$	PR 301
Hydro Québec - bibliothèque	319,46 \$	PR 302
Telus mobilité - cellulaires	268,91 \$	PR 303

COMPTES DE SEPTEMBRE 2009

Acklands-Grainger - piles (service incendie)	95,40 \$	11439
Adam, Jean-Claude - honoraires pour serv. prof. (photographie-centre communautaire)	225,00 \$	11440
Aide informatique G. Gosselin - imprimante HP Laser, brancher internet (bibliothèque)	310,41 \$	11441
Amusement St-Antoine - nettoyage des lieux, annonceurs (Fête du travail 2009)	60,00 \$	11442
Baron, Gaétan - entretien caserne (octobre 2009)	150,00 \$	11443





Beaudet, Patrice - rés.: 2007-39 - entretien des terrains municipaux	1 735,47 \$	11444
Beaudoin, Denis - travaux (rotoculteur, rouleau - terrain de soccer)	1 396,84 \$	11445
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (octobre 2009)	185,00 \$	11446
Bernier, Gilles - entretien centre comm. (octobre 2009)	677,25 \$	11447
Excavation St-Antoine 1985 inc. :		
<i>Réparation du pluvial (des Rivières), préparation des coupes pour l'asphalte, réparation de la côte des Phares, préparation de la bande tampon - 555.91 \$</i>		
<i>Excaver pour installation de poteaux de clôture (parc) - 304.76 \$</i>		
<i>Prolongement ponceau, nettoyage fossé (du Verger, des Phares, de Tilly, des Jardins), étendre terre (ch. des Plaines) - 816.09 \$</i>		
<i>Raccordement d'eau et d'égout (D. Morasse, 4680 Marie-Victorin) - 366.84 \$</i>		
<i>Transport d'un rouleau (D. Bergeron) au terrain de soccer - 36.69 \$</i>		
<i>Nettoyage de fossés (chemin Bois-Clair) - 30 713.29 \$</i>		
<i>Excaver et réparer 2 boîtes de vanne (rue Normand) - 110.06 \$</i>		
<i>Démolir cabane (terrain de balle) - préparer terrain aménagement paysagé à l'entrée ouest du village - 185.68 \$</i>		
<i>Excaver pour localiser deux tuyaux d'aqueduc (réservoir d'eau potable) - 110.06 \$</i>	33 199,38 \$	11448
Biolab - analyse de l'eau	550,95 \$	11449
Boudreault, Félix - frais de déplacement (octobre 2009) + remboursement (roul. papier)	93,93 \$	11450
Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 9 septembre 2009)	35,00 \$	11451
Cauchon, Michel - frais de déplacement et représentation	293,91 \$	11452
CFP Memphrémagog - plaquettes (service incendie)	33,50 \$	11453
Annie Côté design graphique - conception et impression accroche portes	401,84 \$	11454
CWA - remplacement de clapets et vannes d'isolation au refoulement des pompes au poste de pompage des Fonds	3 773,41 \$	11455
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 9 septembre 2009)	35,00 \$	11456
Ray-Car - super colle (rapiécage chemin pavé)	99,33 \$	11457
Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. - pompage et nettoyage station de pompage et transport (les Fonds)	711,11 \$	11458
Excavation Ghislain Castonguay - pelle (réparer fausse pente - rue de la Falaise)	198,66 \$	11459
Faucher, Julie - honoraires pour serv. prof. (Rest' Actif- centre communautaire)	846,56 \$	11460
Fortin Sécurité Médic inc. - pansements, produits pour soins cutanés (centre communautaire)	23,82 \$	11461
Gagnon, Guy - honoraires pour serv. prof. (Hockey cosom- centre communautaire)	300,00 \$	11462
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 9 septembre 2009)	35,00 \$	11463
Philippe Gosselin - huile à chauffage (mairie)	664,11 \$	11464
Hamel, Hélène - révision des textes, trait d'union et programmation-centre communautaire	285,85 \$	11465





Jobin, Philippe:

<i>Frais de déplacement (octobre 2009) - 52 \$</i>		
<i>Frais de déplacement (pour rencontre de production citerne) - 149.11 \$</i>	201,11 \$	11466
Labonté, Isabelle - honoraires pour serv. prof. (taekwondo - <i>centre communautaire</i>)	262,50 \$	11467
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet (octobre 09)	100,00 \$	11468

Lafleur, Denise:

<i>Rés.: 2007-191 - entretien mairie et bibliothèque (octobre 2009) - 445.50 \$</i>		
<i>Entretien locaux de la caisse populaire (avril, mai, juin, juillet et août 2009) - 207 \$</i>		
<i>Nettoyage du pavillon Lasnier et toilettes (suite à une activité du centre) - 42 \$</i>	694,50 \$	11469
Laroche, Huguette - montage du bulletin, mise en page, correction et vérification du trait d'union (septembre)	142,50 \$	11470

Laroche, Diane:

<i>Frais de déplacement (octobre 2009) - 58 \$</i>		
<i>Frais de déplacement (rencontre à Sainte-Marie-de-Beauce - recherche en eau)- 101.92 \$</i>	159,92 \$	11471
L' Authentique Pose Café inc. - location de la machine à café (septembre) centre comm.	28,22 \$	11472
LCS - nettoyage et inspection télévisée, nettoyage de la conduite maîtresse d'égout de la côte de l'Église	27 379,12 \$	11473
Lemay, Nathalie - honoraires pour serv. Prof. (Hip-Hop et danse- <i>centre communautaire</i>)	1 007,50 \$	11474
Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 9 septembre 2009)	35,00 \$	11475
Levasseur - remboursement (immatriculation camion citerne)	746,00 \$	11476
Buro Plus - achats divers (stylos, factures, agrafes, pinces, bloc ligné, tableau liège, calculatrice, boudin text., post-it, ruban, tableaux alum. - marqueurs	638,14 \$	11477

Location d'outils Simplex:

<i>Pompe à eau submersible (les Fonds) - 94.98 \$</i>		
<i>Perceuse pour mèche à diamant, clé. adaptateur, mèche à diamant - 103.53 \$</i>	198,51 \$	11478
Mécanique Marcel enr. - garde-boue, vitre lumière, huile, silencieux, globes (serv. inc.)	234,72 \$	11479
Meunerie Gérard Soucy inc. - semence à gazon (terrain de soccer)	436,83 \$	11480
Ministère de la sécurité publique - services de la Sûreté du Québec (2ième versement)	95 939,00 \$	11481
Ministre des Finances (Dir. Ress. Financières & matérielles) - bail émissaire	309,22 \$	11482

MRC de Lotbinière:

<i>Quote-part (Culture et Patrimoine) - 914.70 \$</i>		
<i>Quote-part (PGMR) - 624.21 \$</i>		
<i>Quote-part (Sécurité-Incendie) - 363.36 \$</i>		
<i>Quote-part (Cour municipale) - 649.39 \$</i>		
<i>Quote-part (Enfouissement sanitaire) - 4 819.77 \$</i>		
<i>Quote-part (Évaluation foncière) - 4 190.49 \$</i>		
<i>Quote-part (Administration générale) - 14 084.96 \$</i>	25 646,88 \$	11483





Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	11484
Novicom 2000 inc. - location de radio (service incendie)	548,57 \$	11485
OMH - participation de la Municipalité (réfection de la couverture au 900, rue Normand)	4 300,00 \$	11486
Poly-Énergie inc. - entretien du réseau d'éclairage public	374,86 \$	11487
Pouliot, Normand - honoraires pour serv. Prof. (soccer intérieur-centre communautaire)	300,00 \$	11488
Protection incendie PC:		
<i>Inspection visuelle, test hydrostatique haute pression, air packs rechargés - 199.78 \$</i>		
<i>Vérification annuelle d'extincteurs, vérification d'éclairage d'urgence... - 481.40 \$</i>	681,18 \$	11489
Quincaillerie 2000 enr. - poubelle, épandeur rotatif, corde	85,39 \$	11490
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. - tube à forme, émail acrylique, cadenas, clés, bit de tournevis, boyau, marteau, vis, clous, ruban électrique, agrafe, loquet, pince, bac roulant, chlore, colliers de serrage	528,70 \$	11491
Réal Huot - borne fontaine et pièces	3 880,36 \$	11492
Gaudreau Environnement inc. - matières résiduelles, récupérables, encombrants...	6 935,50 \$	11493
Rembourrage d'autos Daigle inc. - vitre (pare-brise) pour le Ford Ranger	236,48 \$	11494
Sebci - abat poussière	2 528,40 \$	11495
Les Services JAG - inspection véhicule lourd (service incendie)	330,72 \$	11496
Les Services Frimas inc. - remplacer deux contacteurs (centre communautaire)	359,07 \$	11497
Shred-It - destruction des documents	84,65 \$	11498
SNC - Lavallin - coordination et analyse des mesures de débit	3 521,70 \$	11499
Techno Feu - location de camion citerne	5 711,48 \$	11500
Test Tech inc. - mesure de débit (infiltration)	6 349,15 \$	11501
Transport Yohann Fecteau - transport 10 roues (construction de fossés - de la Colline)	1 701,60 \$	11502
VitalAire - oxygène médical (service incendie)	25,64 \$	11503
Laforest Nova Aqua - honoraires professionnels (recherche en eau)	1 519,05 \$	# 2

508 099,94 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 19 juillet au 29 août 2009 (administration):	52 434,66 \$
Période du 1er au 31 août 2009 (élus et service incendie):	8 883,35 \$

61 318,01 \$

REVENUS:

Services Canada - remboursement «programme emplois d'été Canada»	1 260,00 \$
--	-------------

1 260,00 \$





ANNEXE II

Projet de règlement de concordance





ANNEXE III

Pétition sur l'implantation d'un immeuble de quatre logements

